

**Sujet :** [INTERNET] Association pour la protection du paysage et de la Faune de La Sauvetat contre le projet de centrale solaire sur à La Tastère

**De :** Rebecca Santos <beccyksantos@gmail.com>

**Date :** 28/10/2020 15:27

**Pour :** gil.contessi@gmail.com, pref-lasauvetat@gers.gouv.fr, prefecture@gers.gouv.fr

28 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes un groupe d'habitants de La Sauvetat préoccupés par le projet de centrale solaire sur le territoire de la commune, à La Tastère.

Nous avons été très surpris d'apprendre l'existence de ce projet par les notes d'information concernant l'enquête publique qui sont apparues dans le village il y a seulement un peu plus de deux semaines. Il apparaît que ce projet est déjà très avancé, sans aucune consultation préalable des résidents de la commune.

L'état d'urgence sanitaire entré en vigueur le samedi 17 octobre 2020 interdit les rassemblements publics. De plus le nombre de cas positifs en moyenne par jour en Occitanie est de 2042 cas selon l'ARS en date du 20 octobre. C'est pourquoi nous ne pensons pas que les consignes Covid promulguées il y a quelques mois s'appliquent à la situation d'urgence actuelle; nous faisons face à des risques aussi élevés qu'au début du confinement. Il en résulte que le report de l'enquête publique aurait dû être envisagé pour permettre la mise en place d'un processus d'information et de consultation adapté et citoyen.

Nous avons déjà demandé à notre maire d'organiser un forum public afin de communiquer largement sur les détails et l'impact de ce projet. Il a refusé sur la base des restrictions covid. Comment pouvez-vous donc poursuivre avec une « enquête publique » ?

D'après les règles exposées dans la notice d'enquête publique, vous serez présent sur une durée totale de 9 heures. Dans la mesure où vous allez recevoir une personne à la fois, nous estimons que vous n'allez pouvoir parler qu'à environ 30 personnes maximum, soit 10% de la population de la commune. Ce ne sera pas suffisamment représentatif des résidents de La Sauvetat et ne permettra donc pas une réelle consultation des habitants. **CE N'EST PAS UN PROCESSUS DEMOCRATIQUE!**

Ceci exposé, nous vous communiquons ci-dessous une liste non exhaustive de nos objections à ce projet:

- Défrichement

Il y a eu une demande de défrichement de trois ha de forêt à la préfecture par Valero. Cette demande n'a a priori pas été affichée à la mairie, ce qui aurait dû être fait selon les règles de la DDT.

La destruction de trois ha de bois dans la commune aura nécessairement un impact sur la faune et la flore, qui a prospéré en paix après la fermeture de la carrière en 2013. On parle en particulier d'une espèce protégée de grenouille, la rainette méridionale (*hyla meridionalis*), Cette espèce protégée a été observée et documentée (photos geotag datées) plusieurs fois dans les environs du projet, et en particulier au Hameau de La Taste, qui se situe seulement à 60m du projet.

Cette grenouille n'a apparemment pas été détectée lors de l'étude faite par Valeco. C'est surprenant !

- Co-visibilité:

Selon nos recherches personnelles, il se trouve qu'il existe plusieurs projets du même type dans les alentours, cependant dans ces projets, la notion de co-visibilité est respectée. Le projet proposé à La

Sauvetat est le seul projet où les panneaux photovoltaïques seront visibles de la route communale, départementale et par les propriétés des alentours. Ceci n'est-il pas contre les lois sur la nuisance de visibilité?

- Impact environnemental (riverains proches)

Selon l'étude d'impact environnemental fait par Valeco, les endroits identifiés comme "hameaux avec sensibilité forte" sont: La Taste, Larroque, et La Tastère. Entre ces trois, le Hameau de La Taste est le seul qui n'est pas "associé" au projet, et qui donc n'a pas été consulté du tout. Pourquoi?

- Protocole non respecté

Nous avons fait un sondage au village, y compris quelques anciens conseillers municipaux et il se trouve que ce projet a été soigneusement gardé dans l'ombre. Nous avons aussi des questions par rapport aux connections personnelles entre les dirigeants du projet (propriétaires du terrain concerné) et les membres du conseil qui ont validé le projet à l'époque de sa proposition (conflit d'intérêt?)

- Inconvénients pour la commune

Valeco est une entreprise basée à Montpellier, donc rien à voir avec le Gers, et surtout pas La Sauvetat. C'est un projet commercial qui n'a presque aucun rapport avec l'énergie verte, mais c'est plutôt un projet bénéfique pour l'entreprise et les propriétaires du terrain, personne d'autre. Ce n'est qu'un moyen pour se faire de l'argent. Au contraire, pour les riverains proches ce projet représente une nuisance visuelle importante et un danger potentiel pour la valeur de leurs maisons.

## 6. État du site proposé

Il semblerait que le propriétaire de la carrière était obligé de restaurer le site de la carrière en espace naturel après sa fermeture en 2013. Et en 2017, la mairie a constaté que le propriétaire avait re-transformé la carrière en espace naturel. Comment se fait-il donc que ce projet soit maintenant validé sur un espace dit "naturel"?

Nous vous informons que nous avons déjà le soutien de bon nombre d'habitants de La Sauvetat et des communes voisines, sous forme de pétition. Nous vous présenterons cette pétition avant la cloture de l'enquête.

Notre association a créé un site web: [www.latastere.info](http://www.latastere.info) où vous pouvez consulter notre démarche contre ce projet.

Rebecca Santos

Mme Santos, Rebecca (Présidente de l'association)

---

— Pièces jointes : —